

Image not found or type unknown



Etre en ITT et demander un report pour incapacité de plaider seul

Par **lona2**, le **11/12/2015** à **11:04**

Bonjour,rrrnUne personne sans avocat, mise en ITT Incapacité Temporaire Totale, (1 mois + 1 mois), par son médecin pour "**syndrome anxio dépressif réactionnel à une procédure judiciaire**" rrrnEst-ce que l'état de santé de cette personne doit-être considérée comme une raison légitime de demande de report ? rrrnOu peut-on t'on lui imposer de plaider seule oralement pour sa défense dans un tribunal malgré son état de santé ? rrrnMerci rrrnCordialement